ÉTATS FINANCIERS 31 AOÛT 2024

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de l'évolution de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration Consortium Centre Jules-Léger

#### Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Consortium Centre Jules-Léger (« le Consortium »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Consortium au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Consortium conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Consortium à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Consortium ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Consortium.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.







Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci
  résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et
  réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une
  anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car
  la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement
  du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Consortium;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Consortium à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Consortium à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 5 décembre 2024

Maril Ravallee

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 31 AOÛT 2024

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS	2024	2020
		• 040004 •
Encaisse	550 613	
Placements  Públicaria Companyamant de l'Octobrio (note 1)	4 420 242	180 811
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario (note 4)	1 138 242	353 973
Débiteurs (note 4)	1 040 831	756 152
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	2 729 686	1 609 767
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 991 384	721 840
Financement provincial reporté (note 7)	417 595	548 252
Gratifications à payer	322 747	322 747
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	411 385	373 886
Apports en biens reportés	-	85 834
TOTAL DES PASSIFS	3 143 111	2 052 559
DETTE NETTE	(413 425)	(442 792)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payé d'avance	18 968	-
Stocks de fournitures pour la COVID-19	•	85 834
Immobilisations corporelles (note 5)	411 385	373 886
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	430 353	459 720
EXCÉDENT ACCUMULÉ	16 928	\$ 16 928 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Johanne Jacombe \_\_\_\_\_\_, administrateur \_\_\_\_\_\_\_\_, administrateur

# ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

	Budget (note 9)	2024	2023
REVENUS			
Financement provincial – Gouvernement de l'Ontario Apports reportés afférents aux immobilisations	13 572 862 \$	15 823 315 \$	11 912 222 \$
corporelles (note 8)	-	(221 109)	(158 687)
Ententes de services – Commissions scolaires du Québec Recouvrement de salaires	13 572 862 430 697 -	15 602 206 430 697 394 539	11 753 535 460 639 207 793
Autres subventions Autres revenus	40 000	145 124 88 034	162 141 103 701
Intérêts Amortissement des apports reportés afférents aux	40 000	74 939	103 701
immobilisations corporelles (note 8)	-	183 610	89 947
TOTAL DES REVENUS	14 043 559	16 919 149	12 777 756
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	9 542 514	12 275 257	8 686 909
Services contractuels	529 544	776 166	626 152
Location Fournitures	1 122 470 532 320	860 736 424 014	1 020 691 431 696
Transport et déplacements	267 531	398 578	234 179
Services publics	297 530	294 426	232 015
Entretien et réparations	433 860	227 791	219 604
Télécommunications et technologies	149 750	215 452	101 053
Cafétéria – aliments et services	147 500	190 391	183 260
Perfectionnement du personnel	68 000	77 343	18 019
Assurances	50 000	38 113	55 008
Autres	-	19 887	35 188
Honoraires professionnels	901 739	937 385	844 035
Amortissement des immobilisations corporelles	-	183 610	89 947
TOTAL DES CHARGES	14 043 559	16 919 149	12 777 756
EXCÉDENT ANNUEL		-	-
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	16 928	16 928
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	16 928 \$	16 928 \$

1

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

	2024	2023
EXCÉDENT ANNUEL	- \$	- \$
ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations corporelles	(221 109) 183 610	(158 687) 89 947
	(37 499)	(68 740)
ACTIVITÉS LIÉES AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS		
Acquisition de frais payés d'avance Acquisition d'inventaire de fournitures Utilisation de l'inventaire de fournitures	(18 968) - 85 834	81 362 -
	66 866	81 362
VARIATION DE LA DETTE NETTE	29 367	12 622
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(442 792)	(455 414)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(413 425) \$	(442 792) \$

5

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	- \$	- \$
Amortissement des immobilisations corporelles	183 610	89 947
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(402 640)	(00.047)
corporelles Sources et (utilisations):	(183 610)	(89 947)
Diminution (augmentation) des débiteurs – Gouvernement de l'Ontario	(784 269)	13 878
Augmentation des débiteurs	(284 679)	(273 113)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	`(18 968)	-
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	1 269 544	(129 984)
Diminution du financement provincial reporté	(130 657)	(963 778)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	50 971	(1 352 997)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(221 109)	(76 765)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement en	(004.400)	(70.705)
immobilisations	(221 109)	(76 765)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	180 811	(361)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	180 811	(361)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	221 109	158 687
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement	221 109	158 687
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	231 782	(1 271 436)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	318 831	1 590 267
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
À LA FIN DE L'EXERCICE	550 613 \$	318 831 \$

6

31 AOÛT 2024

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Consortium, créé le 17 août 2020, une personne morale sans capital-actions, a pour objectif d'offrir une éducation spécialisée aux élèves francophones de niveau préscolaire, élémentaire et secondaire. Le Consortium gère deux écoles spécialisées, l'École d'application pour troubles sévères d'apprentissage et l'École provinciale – surdité et cécité, un programme de logement et des services consultatifs. Le Consortium est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

# 2. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES – ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Au cours de l'exercice, le Consortium a adopté simultanément et rétroactivement les normes SP 3160 – Partenariats public-privé et SP 3400 – Revenus et adopté de façon prospective la norme NOSP-8 – Éléments incorporels achetés.

La norme SP 3400 – Revenus établit des normes concernant la manière de comptabiliser et de déclarer les revenus, en distinguant spécifiquement les opérations qui comprennent des obligations de prestation (c'est-à-dire que le payeur s'attend à recevoir un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans échange. Pour les opérations d'échange, les revenus sont constatés lorsque l'entité satisfait à une obligation de prestation. Pour les opérations sans échange, les revenus sont constatés lorsque l'entité satisfait à une obligation de prestation. Pour les opérations sans échange, les revenus sont constatés lorsqu'il existe un pouvoir de conserver un apport de ressources économiques et qu'un événement passé qui a entraîné la création d'un actif s'est produit.

La norme NOSP-8 – Éléments incorporels achetés fournit des lignes directrices sur la comptabilisation et la déclaration des éléments incorporels achetés qui sont acquis dans le cadre d'opérations d'échange sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes qui ne sont soumises à aucune obligation d'agir.

La norme SP 3160 – Partenariats public-privé (PPP) fournit des lignes directrices spécifiques sur la façon de comptabiliser et de déclarer des PPP entre des entités des secteurs public et privé lorsque l'entité du secteur public achète une infrastructure en faisant appel à un partenaire du secteur privé.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Consortium.

#### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Les états financiers sont dressés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

#### Périmètre comptable

Les états financiers reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Consortium et qui sont contrôlées par le Consortium. Il n'y a aucune organisation redevable au Consortium.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024 8

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Utilisation d'estimations**

Afin de préparer les états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Méthode de comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus, tels que les revenus découlant des ententes de services et des recouvrements de salaires et les autres revenus, sont constatés à mesure que le service est rendu et qu'ils peuvent être mesurés, et les charges sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées après la réception des biens ou des services et l'établissement d'une obligation légale de paiement.

#### Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

#### Gratifications de retraite et avantages sociaux futurs

La comptabilisation des gratifications de retraite et des autres avantages sociaux futurs est effectuée de la manière suivante :

Le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012.

Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représentent les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les trésorerie et équivalents de trésorerie du Consortium sont composés du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme, dont l'échéance n'excède pas trois (3) mois à partir de la date d'acquisition.

#### **Placements**

Les placements temporaires sont des titres négociables constitués de placements liquides à court terme dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie utile respective selon les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement10 ansSystème téléphonique10 ansÉquipement informatique3 ansAméliorations locativesSur la durée du bail

#### Réduction de valeur des immobilisations

Le Consortium comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

#### Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

#### Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion du financement non encore reconnu ayant servi à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles financées par le ministère de l'Éducation. Les apports sont amortis au même rythme que l'amortissement des immobilisations sous-jacentes.

#### Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement sont comptabilisés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

31 AOÛT 2024

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et de pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est comptabilisé dans l'état des résultats.

Les actifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent des créditeurs et charges à payer et des gratifications à payer

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 4. DÉBITEURS

	2024	2023
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario	815 495 \$	31 226 \$
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario - gratifications	322 747	322 747
	1 138 242 \$	353 973 \$
Taxe de vente harmonisée	704 035 \$	731 117 \$
Autres	336 796	25 035
	1 040 831 \$	756 152 \$

31 AOÛT 2024

#### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Coûts		
	Solde au 1 septembre 2023	Acquisitions	Solde au 31 août 2024	
Mobilier et équipement	193 840 \$	10 808	\$ 204 648	\$
Système téléphonique	19 157	-	19 157	
Équipement informatique	198 029	172 461	370 490	
Améliorations locatives	146 808	37 840	184 648	
	557 834 \$	221 109	\$ 778 943	\$

	Amortissement cumulé		Valeur comptable nette		
	Solde au 1 septembre 2023	Amortissement	Solde au 31 août 2024	31 août 2024	31 août 2023
Mobilier et équipement	33 430 \$	19 924 \$	53 354 \$	151 294 \$	160 410 \$
Système téléphonique	4 790	1 916	6 706	12 451	14 367
Équipement informatique	115 609	106 527	222 136	148 354	82 420
Améliorations locatives	30 119	55 243	85 362	99 286	116 689
	183 948 \$	183 610 \$	367 558 \$	411 385 \$	373 886 \$

### 6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	1 524 755 \$	584 006 \$
Sommes à remettre à l'État	88 007	58 964
Sommes à payer à des conseils scolaires	378 622	78 871
	1 991 384 \$	721 841 \$

### 7. FINANCEMENT PROVINCIAL REPORTÉ

Le financement provincial reporté représente les montants reçus au cours de l'exercice qui seront utilisés au cours du prochain exercice. Les variations survenues au solde du financement provincial reporté sont les suivantes :

	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT	548 252 \$	1 512 030 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	15 471 549	10 789 757
Moins : montant constaté à titre de revenus de l'exercice	(15 602 206)	(11 753 535)
SOLDE À LA FIN	417 595 \$	548 252 \$

31 AOÛT 2024

### 7. FINANCEMENT PROVINCIAL REPORTÉ (suite)

Le financement provincial reporté se détaille comme suit :

	2024	2023
Ministère de l'Éducation – Loi 124	290 447 \$	- \$
Ministère de l'Éducation – Droit de lire	127 148	30 276
Ministère de l'Éducation – Fonctionnement	-	517 976
	417 595 \$	548 252 \$

#### 8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT	373 886 \$	305 146 \$
Ajouts aux apports reportés Revenu constaté dans la période	221 109 (183 610)	158 687 (89 947)
SOLDE À LA FIN	411 385 \$	373 886 \$

#### 9. BUDGET

Les données budgétaires ont été fournies à des fins de comparaison et ont été tirées du budget approuvé par le conseil d'administration du Consortium.

Le budget annuel approuvé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario inclut une somme supplémentaire de 997 500 \$ visant à couvrir le coût du transport des élèves. Cependant, ce financement n'est pas versé au Consortium puisque le Ministère a déjà conclu des ententes de financement avec les conseils scolaires de langue française pour couvrir les frais de transport des élèves (tel que stipulé en annexe à l'entente avec le Ministère). Par conséquent, le « financement provincial – Gouvernement de l'Ontario » tel que présenté à l'état des résultats exclut la somme de 997 500 \$ autant pour les données budgétaires que pour les données réelles.

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers du Consortium.

**31 AOÛT 2024** 

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario et Régime de retraite des employés de la fonction publique de l'Ontario.

Depuis le 1 septembre 2023, tous les employés syndiqués non enseignants du Consortium doivent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Jusqu'au 31 août 2023, les employés syndiqués non enseignants devaient adhérer au Régime de la Fiducie de pension du SEFPO (OPTrust), également un régime de retraite à employeurs multiples. Au 1 septembre 2023, les employés ont eu le choix de conserver leurs droits acquis avec la Fiducie de pension du SEFPO (OPTrust) ou de les transférer avec le RREMO. Les deux régimes procurent des prestations déterminées aux employés selon leurs années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Consortium équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, le Consortium a cotisé au RREMO un montant de 250 713 \$ (2023 : 44 647 \$) et à OPTrust un montant de nul \$ (2023 : 139 537 \$). Comme il s'agit de régimes à employeurs multiples, les charges de prestation de retraite du Consortium sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ces régimes de retraite n'est inclus dans les états financiers du Consortium.

#### (iii) Gratifications de retraite

Le Consortium procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers du Consortium.

#### 11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Consortium à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Consortium est principalement lié aux débiteurs.

Le Consortium évalue la condition financière de ses débiteurs sur une base continuelle. Le Consortium établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de débiteurs particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La totalité des débiteurs affiche un solde courant et le Consortium ne détient aucune créance présentement en souffrance. Environ 73 % du total des débiteurs-autres est à recevoir de quatre entités. Le Consortium évalue qu'aucun risque important ne découle de ces débiteurs.

L'exposition maximale du Consortium au risque de crédit correspond aux montants présentés dans les débiteurs à l'état de la situation financière au 31 août.

31 AOÛT 2024

#### 11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Consortium éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Consortium gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit si nécessaire. Le Consortium établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux créditeurs et charges à payer sont exigibles au cours du prochain exercice. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux gratifications à payer sont exigibles au moment de la retraite d'un employé. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux engagements sont détaillés à la note 12 des états financiers.

#### 12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Consortium est locataire de locaux en vertu d'un bail venant à échéance en août 2025. Les loyers minimaux futurs totalisent 554 037 \$ pour l'exercice qui se terminera le 31 août 2025.

#### 13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Consortium Centre Jules-Léger a été créé pour offrir une éducation spécialisée aux élèves francophones de niveau préscolaire, primaire et secondaire de l'Ontario. Par conséquent, la continuité des opérations du Consortium repose sur le maintien de l'entente avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

#### 14. RÉSOLUTION DES QUESTIONS MONÉTAIRES AFFÉRENTES AU PROJET DE LOI 124

Des résolutions aux questions monétaires suivantes ont été conclues entre le gouvernement et les syndicats du secteur de l'éducation :

- Projet de loi 124 Association des Enseignantes et Enseignants Franco-Ontariens (AEFO): cette entente prévoit une augmentation des salaires et traitements de 0,75 % au 1 septembre 2019, une augmentation des salaires et traitements de 0,75 % au 1 septembre 2020 et une augmentation des salaires et traitements de 2,75 % au 1 septembre 2021, en plus de l'augmentation initiale de 1 % appliquée le 1 septembre de chaque année pendant la durée des conventions collectives 2019-22. Les mêmes augmentations s'appliquent aux groupes d'employés non syndiqués (à l'exclusion des directions et directions adjointes des écoles (voir ADFO ci-bas).
- Conventions collectives Association des Enseignantes et Enseignants Franco-Ontariens (AEFO): cette
  entente prévoit une augmentation des salaires et traitements de 3 % au 1 septembre 2022 et au 1 septembre
  2023. La même augmentation s'applique aux groupes d'employés non syndiqués (à l'exclusion des directions
  et directions adjointes des écoles (voir ADFO ci-bas) et des cadres des conseils scolaires).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024

### 14. RÉSOLUTION DES QUESTIONS MONÉTAIRES AFFÉRENTES AU PROJET DE LOI 124 (suite)

- Convention collectives Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario (SEFPO): cette entente prévoit une augmentation des salaires et traitements de 1 \$/heure au 1 septembre 2022 et au 1 septembre 2023.
- Association des directions et directions adjointes de l'Ontario (ADFO) projet de loi 124 : cette entente prévoit une augmentation des salaires et traitements de 0,75 % au 1 septembre 2020, une augmentation des salaires et traitements de 2,75 % au 1 septembre 2021 et une augmentation des salaires et traitements de 2,00 % au 1 septembre 2022. Ces augmentations s'ajoutent au 1 % déjà reçu et seront composées et incluses dans les grilles salariales et les indemnités applicables en vigueur entre août 2020 et août 2022. Une nouvelle entente a été ratifiée le 30 septembre 2024, qui comprend une augmentation de 3 % pour l'année 2023-2024.

En raison de ces résolutions, il y a un impact sur les dépenses pour les salaires et les traitements de 1 577 581 \$ au cours de l'exercice 2023-2024. Ces dépenses additionnelles sont couvertes par le financement du Gouvernement de l'Ontario. Au 31 août 2024, les créditeurs et charges à payer inclus un montant de 1 005 126 \$ en lien avec ces dépenses.

#### 15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

#### 16. ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Un état des gains et des pertes de réévaluation n'a pas été fourni, car il n'apporterait aucun avantage supplémentaire aux utilisateurs de ces états financiers puisque le Consortium n'a engagé aucun type de transaction qui pourrait être présentés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. La direction a choisi de ne pas présenter cet état dans les états financiers du Consortium.